



Ville de MORMANT



*Projet*

*Pédagogique*

ESPACE MANDELA

# SOMMAIRE

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	Page 1
1. Descriptif de l'accueil/des locaux	Page 2
2. Horaires d'ouverture	
3. Le public	
4. L'équipe	
- Le rôle du directeur	Page 2-3
- La place de l'animateur	Page 3
- Le rôle de l'animateur	Page 4
5. Objectifs Généraux	
6. Nos objectifs	Page 5
NOTRE DÉMARCHE	Page 5
7. L'articulation	Page 6
8. Sécurité et soins	Page 7
9. Fonctionnement de l'accueil jeunes du mercredi	Page 7
10. Fonctionnement du Pass'Ados durant les vacances scolaires	Page 8
11. Journées Type	Page 8
12. La communication	Page 9
13. L'évaluation	Page 9
14. Annexes	

Informations Administratives :

Mairie De Mormant  
Place du Général De Gaulle  
77720 MORMANT

Maire : Pierre Yves NICOT

Adresse du Pass'Ados : Rue des Ardennes – 77720 MORMANT

[i.vicquenaault@mormant.fr](mailto:i.vicquenaault@mormant.fr)

Directrice de l'accueil : Isabelle VICQUENAULT

Téléphone : 06 81 51.50.97

## **INTRODUCTION** :

L'objet premier du projet est de développer des actions en direction des jeunes par l'ouverture d'un accueil jeunes, véritable point multi-services.

Il s'agit de mettre en place un lieu de rencontres et d'échange accessible à tous, afin de permettre aux jeunes d'organiser leur temps libre : organisation de projets culturels, sportifs ou de loisirs, organisation de camps et de sorties, participation aux manifestations culturelles et festives du territoire.

L'objectif est de proposer aux jeunes un espace citoyen de rencontres, de discussions, d'expression d'informations et d'élaboration de projets.

L'éducation de l'adolescent est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie dans son environnement : famille, études et loisirs. C'est au regard de ses relations et du milieu social que l'adolescent va pouvoir structurer sa place dans la société.

En complémentarité du rôle éducatif des parents et de l'institution scolaire, ce projet a pour but d'accompagner les jeunes dans leur apprentissage de la vie en société pour qu'ils deviennent les adultes/citoyens de demain, autonomes, respectueux et porteurs de projet.

Le projet éducatif tend à donner du sens à la vie que les jeunes vivent aujourd'hui et à ce qu'ils désirent pour demain. Il favorise, sans aucune discrimination et dans un esprit de tolérance et de respect, l'accès du plus grand nombre aux activités sportives, culturelles et de loisirs.

Il a aussi une visée éducative en promouvant l'épanouissement, la sociabilisation, la responsabilisation et l'engagement des jeunes.

Il s'agit d'un accompagnement à la mission éducative des familles déclinant ainsi le principe de co-éducation.

## **1- Descriptif de l'accueil / Les locaux**

L'espace Mandela est composé :

D'une entrée – hall d'accueil

D'un espace administratif de 20 m<sup>2</sup>.

1 salle polyvalente de 120 m<sup>2</sup>, équipée de tables, chaises, 1 billard, 1 baby-foot, 1 table de ping-pong.

1 salle d'activité spécifique arts plastiques de 20-30 m<sup>2</sup>, équipée d'un point d'eau et de rangement.

1 salle dite 'PIJ' (Point Information Jeunesse) de 30 m<sup>2</sup>.

1 cuisine de 15 m<sup>2</sup>

1 vestiaire équipé d'une douche de 10 m<sup>2</sup>

1 sanitaire, avec 2 toilettes et point d'eau

1 infirmerie de 10m<sup>2</sup>

1 salle de rangement dite « régie » de 15 à 20 m<sup>2</sup>

## **2- Horaires d'ouverture**

Le Pass' Ados est ouvert le mercredi de 14H à 18H en accueil jeunes et les vacances scolaires de 10H à 12H30 et de 14H à 18H. Durant les vacances et en fonction de la programmation des temps de soirées peuvent être organisés ainsi que des sorties, activités à la journée.

## **3- Le Public**

Le public est composé d'adolescents de 11 à 17 ans issus la commune de Mormant. Ce sont des jeunes de toutes origines sociales et culturelles.

## **4- L'équipe**

Composée d'une directrice coordinatrice périscolaire Pass'Ados titulaire d'un BPJEPS LTP,

2 éducateurs sportifs diplômés BPJEPS APT,

1 animatrice titulaire BPJEPS LPT

1 animateur titulaire BAFA – Formation en cours BAFD

### **- Le rôle de directeur**

Diriger c'est fixer un cap...

Le directeur situe son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.

- Il s'assure de la réalisation des objectifs pédagogiques. Il donne du sens. (Démarche citoyenne et d'éducation populaire).

- Il conduit un projet pédagogique en référence avec le projet éducatif.
- Il est garant du projet pédagogique et de la cohésion de son équipe.
- Il est responsable de la sécurité du public, de son équipe et des locaux. Il connaît la réglementation en vigueur pour assurer la sécurité physique, morale et affective des jeunes. • Il assure la gestion de l'accueil et développe le partenariat et la communication.
- Il a en charge la coordination et la gestion de l'équipe d'animation.
- Il anime l'équipe d'animation, il l'a motive, l'accompagne, la valorise et est à l'écoute.
- Il gère les relations avec les différents partenaires (Parents, prestataires de service...).
- Il a en charge la gestion quotidienne de l'espace jeunes (administrative, financière et matérielle).
- Il a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires. Il sait déléguer.
- Il associe les parents à la vie du Secteur Jeunes.
- Il détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de la structure.

**Être directeur c'est prendre du recul et se remettre en question.**

- **LA PLACE DE L'ANIMATEUR**

L'adolescence est un âge de rupture, c'est une période de construction et de dépassement de soi. Les jeunes manifestent souvent une grande difficulté à s'impliquer dans un projet et ainsi à se fixer jusqu'au bout.

**La fidélisation** de ce public reste donc une grande difficulté, que ce soit à un lieu, un groupe, à une idée et donc à un projet. Une revendication essentielle apparaît : **avoir un lieu de rencontre, sans contrainte.**

Le regroupement de jeunes est inhérent à nos structures. Les adolescents ont besoin de se retrouver entre copains et n'expriment pas forcément l'envie de pratiquer une activité particulière, mais simplement le désir de trouver un lieu où se retrouver entre eux, sans les parents.

L'identification à un lieu est importante pour le jeune dans sa volonté à s'épanouir dans un **sentiment collectif.**

L'animateur occupe une place importante car celui-ci n'a pas le même rôle que les parents, il est une tierce personne permettant au jeune de réfléchir sur lui-même sans autorité vis à vis de sa vie et sans relation affective.

L'animateur est à même de se poser en adulte et est capable d'affirmer une altérité par rapport à l'univers de l'ado.

L'animateur occupe une place de « **porteur** » qui permet au jeune de s'éprouver dans son identité.

L'animateur est le **tiers socialisateur**. Il fait émerger les envies, pose les limites, écoute et encourage.

L'animateur doit **prendre en compte les attentes et besoins** des jeunes afin de l'accompagner dans son épanouissement et de faire émerger ses idées pour l'accompagner dans la concrétisation de celle-ci et **l'amener vers l'autonomie**, l'âge adulte.

L'animateur se doit d'être bienveillant.

## Le rôle de l'animateur

Il est motivé pour être motivant

- Il est à l'écoute des jeunes et répond à leurs demandes.
- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des jeunes.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les jeunes en tant qu'individu à part entière.
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles concernant les activités.
- Il sait travailler en équipe
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.

## 5- Objectifs généraux

### ***Attirer et fidéliser un public de jeunes***

Un nombre important de jeunes ne fréquente aucune structure d'animation, ne participe à aucune activité associative.

Le premier objectif que nous visons est purement quantitatif : ***attirer un nouveau public de jeunes dans des lieux et dans des activités qui leur soient dédiés.***

Il faut pour cela que tarifs consentis aux familles ne constituent pas une barrière infranchissable pour les jeunes.

Il convient également que l'offre d'activités et de services soit adaptée aux jeunes et tienne compte de leurs caractéristiques. C'est particulièrement vrai pour les ados : ceux d'aujourd'hui (comme peut-être ceux d'hier) privilégient les loisirs proches de leur univers culturel (le sport, la musique, la mode, ...), revendiquent des espaces et des lieux qu'ils puissent librement s'approprier, recherchent une relation avec l'adulte qui soit faite avant tout de confiance et de respect. Inversement, ils récusent a priori les activités jugées « anciennes », rejettent les pédagogies trop marquées par l'académisme et la directivité, refusent d'intégrer (ni même de fréquenter) les lieux institutionnels jugés trop contraignants. Autant de données à ne pas occulter au moment de concevoir un programme d'animation ...

### ***Favoriser l'intégration et l'épanouissement de ces jeunes dans la vie sociale de la commune***

Pour autant, vouloir attirer un nouveau public ne s'inscrit pas dans une logique seulement arithmétique.

Au-delà de la simple occupation du temps de loisirs des 11/17 ans, nous visons un objectif plus ambitieux d'intégration de ces jeunes dans leur environnement humain élargi (c'est-à-dire au-delà de la famille et de l'école).

Proposer à un adolescent une activité de loisirs attractive, c'est d'abord créer une occasion de rencontres et d'échanges, c'est lui permettre d'élargir son réseau relationnel immédiat et de construire un lien avec des personnes qui ne lui sont habituellement pas proches (et notamment d'autres adultes que les parents et les enseignants).

Son intégration progressive dans des activités de loisirs diversifiées lui donnera par ailleurs la possibilité de se repérer plus facilement dans l'environnement social de la commune et d'y évoluer de façon plus autonome, à distance « raisonnable » de ces adultes si préoccupés de « remplir » son temps libre.

### ***Impliquer et responsabiliser les jeunes dans la gestion de leurs temps libre***

Les différentes activités proposées aux jeunes ne peuvent être conçues comme de simples « produits » d'appel, toutes justes destinées à les attirer dans les « filets ».

Cette logique produit des effets pervers que nous connaissons bien : si elle permet effectivement de faire grimper un taux de fréquentation des structures et des équipements de loisirs, elle enferme les jeunes dans un statut de consommateurs passifs de loisirs purement récréatifs, le plus souvent inaccessibles aux familles les moins favorisées.

Notre volonté est différente : il s'agit au contraire ***d'impliquer les jeunes, autour des pratiques artistiques ou culturelles qu'ils plébisciteront, dans une véritable dynamique de projet.***

La nature de ce projet peut être variable : participer à une compétition, préparer un spectacle, partir en voyage, ... Dès lors que le jeune s'y implique, il apprend à se fixer des objectifs, à évaluer les ressources et les contraintes de son environnement, à travailler en équipe, à respecter des règles et des échéances, ... Cet enjeu éducatif nous semble essentiel et constitue le fil conducteur du projet.

### **6- Nos objectifs**

1. *Responsabiliser les jeunes dans la gestion de leur temps libre et développer leur capacité à assumer un rôle d'acteur de leurs loisirs*
2. *Leur donner à vivre **et à partager** dans les activités une expérience privilégiée de **vie de groupe**, respectueuse du rythme et des besoins de chacun.*
3. *Leur permettre de découvrir d'autres **environnements naturels** et humains, favoriser leur **ouverture** à des réalités sociales et des pratiques culturelles différentes*

### **NOTRE DEMARCHE**

*Ou les quelques principes pédagogiques appelés à guider la démarche de l'animateurs avec leur public :*

- ⇒ *Expérimenter avec les jeunes une **pédagogie d'accompagnement** de leurs projets basés sur le libre choix de leurs investissements et une confrontation aux contraintes réelles de leur environnement*
- ⇒ *Mettre l'accent sur la dimension **collective et partenariale** des projets d'activités et privilégier ceux susceptibles de connaître un prolongement en termes d'exposition publique (spectacle, ...)*
- ⇒ *Privilégier dans les projets d'activités les pratiques artistiques et sportives que les jeunes plébiscitent dans leurs loisirs, celles qui fondent l'**identité culturelle** de leur classe d'âge*

- ⇒ *Privilégier les **activités à petits effectifs**, qui permettent d'encourager les relations individuelles de personne à personne et facilitent l'intégration de l'individu dans la vie du groupe*
- ⇒ *Privilégier les **activités d'initiation et de découverte**, qui permettent aux jeunes de sortir de leur environnement quotidien, d'élargir leurs connaissances et d'augmenter leurs choix*
- ⇒ *Mettre en place des **activités ludiques et conviviales**, dans lesquelles sont privilégiées les notions de plaisir et de réussite*
- ⇒ *Organiser des **activités de rencontre** avec d'autres publics et d'autres structures, qui permettent aux jeunes de se confronter à des réalités sociales différents et d'intégrer des notions élémentaires de respect de l'autre (notamment dans les relations garçons/filles)*
- ⇒ *mettre en place des **activités extérieures de plein air**, et particulièrement celles qui permettent de sensibiliser les jeunes aux exigences de la préservation du milieu naturel*
- ⇒ *Privilégier dans la gestion du groupe la **pédagogie du contrat** et impliquer les jeunes à la fois dans la définition des règles de vie collective et dans leur application sur le terrain*
- ⇒ *Exclure de la **relation adulte/jeune toute violence physique ou morale** ; tout autoritarisme, c'est à dire tout recours à l'autorité de l'adulte qui ne soit justifié par une situation particulière : toute manipulation, c'est à dire toute utilisation de la dépendance du jeune ou de sa simple immaturité affective à des fins d'influences. »*

## 7- L'articulation

Chaque période de congés scolaires (Hiver, Pâques, Eté, Toussaint, Noël) donne lieu à une programmation particulière d'activités.

Les animateurs tiennent compte au maximum des attentes formulées par les jeunes. Une plaquette d'information est diffusée auprès des familles dans les 15 jours qui précèdent les vacances.

La programmation s'articule autour des activités suivantes :

1. **Des stages culturels**, programmés sur la durée d'une semaine et proposés aux jeunes dans un but d'initiation et de découverte. Ces stages sont dans la mesure du possible encadrés par des intervenants spécialisés, en partenariat avec les associations locales (hip hop, écriture ...).
2. **Des stages de découvertes sportives** d'une durée d'une semaine encourageant l'esprit d'équipe et la pratique de nouveaux sports encadré par un animateur permanent
3. **Des activités récréatives traditionnelles** (jeux, jeux de société, spectacles, ...), en lien avec les ressources du centre et les infrastructures de la commune (piscine, gymnase, terrains de sport, salle des fêtes, ...). Ces activités sont prioritairement encadrées par les animateurs permanents et saisonniers.
4. **Des sorties, à la journée ou demi-journée**, par groupe de 7 jeunes (un minibus) ou de 14 jeunes (en transport en commun). Les thèmes de ces sorties (bases de loisirs, rencontres avec d'autres structures, ...) sont choisis en concertation préalable avec le groupe.

5. **Des séjours pendant les vacances scolaires**, d'une durée de 3 ou 7 jours. Les jeunes intéressés doivent s'investir dans le montage des projets et sont impliqués dans les choix de lieux et d'activités sur place. Des animateurs vacataires renforcent ponctuellement l'équipe d'encadrement.
6. **Des manifestations diverses** (soirées musicales, ...), organisées à l'initiative des jeunes et avec le soutien des animateurs. Des possibilités de « greffe » sur des projets manifestations existantes (sors de l'ombre, talents cachés ...) sont envisagées en cours d'année.
7. **Des actions ponctuelles de prévention santé et de sensibilisation à la citoyenneté**, sur des thèmes librement débattus avec les jeunes ou en lien avec les grandes dates nationales

## **8. Sécurité et soins**

La sécurité est primordiale dans chaque action de l'Accueil Jeunes, que ce soit la sécurité des jeunes comme celle des animateurs.

La sécurité morale et physique de chacun doit être préservée.

Dans le cadre d'activités « spécifiques », l'animateur se doit de prendre en compte tous les éléments de l'activité mais aussi toutes les précautions nécessaires au bon déroulement de l'activité.

L'animateur est responsable de la pharmacie et de son contenu. Il doit prendre soin de noter chaque soin prodigué et doit informer le directeur des éventuels problèmes survenus. En cas de doute ou de problème grave l'animateur se doit de prendre les mesures nécessaires.

## **9- Fonctionnement de l'accueil jeunes du mercredi**

L'Accueil Jeunes fonctionne sous la forme d'un accueil libre et ouvert (entrées et sorties possibles sans contrainte).

Il sera possible toutefois pour les familles qui le souhaite de fixer une heure de départ (dossier d'inscription) qui sera pris en compte pour l'année ou ponctuellement par le biais d'une autorisation spéciale.

Les jeunes sont sous la responsabilité du directeur et des animateurs présents dès leur entrée dans le local.

Un registre d'appel permet de connaître le nombre de jeunes présents dans la structure.

Lors de l'inscription, le directeur s'engage à rencontrer le responsable légal afin de lui expliquer le fonctionnement de l'Accueil Jeunes et à donner et récupérer toutes les informations nécessaires à l'inscription du jeune :

- Dossier d'inscription
- Fiche sanitaire
- Attestation d'assurance
- La déclaration du responsable légal
- Le règlement intérieur signé

Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance familiale.

La gestion du matériel fongibles et du matériel du local est placée sous la responsabilité de chaque acteur intervenant au local (jeune, animateur et directeur).

Chacun doit respecter et veiller au bon fonctionnement de chaque matériel, fournitures...

### **10- Fonctionnement du Pass Ados durant les vacances scolaires**

Un programme d'activité est proposé aux jeunes 15 jours avant chaque période de vacances scolaire.

Il s'articule autour du socle présenté ci-dessus.

Les jeunes s'inscrivent aux activités qui les motivent et sont invités à ne pas s'inscrire uniquement aux sorties. Une autorisation parentale est à remplir chaque période de vacances.

### **11-Journées Type**

Mercredis : La maison des jeunes ouvre dès 14 h et ferme ses portes à 18 h.

En toute autonomie, les jeunes doivent noter leurs arrivées et leurs départs sur le registre mis à leur disposition dans la salle polyvalente.

Le public a la possibilité de se regrouper pour des moments conviviaux (discussions – jeux de salle : Ping-pong – billard – baby-foot).

Un planning d'activité leur est proposé sur différents moments de l'après-midi, à leur convenance.

Vacances : Les horaires de la maison des jeunes sont variables en fonction des programmes mis en place par l'équipe d'animation.

Du sport leur est proposé certaines matinées et les après-midis, la structure accueille dès 14h. Une fermeture à 18 h (sauf les jours de sorties (*type* : parc d'attractions))

Afin de renforcer les liens entre les jeunes, un goûter est organisé en début et en fin de vacances.

Les soirées : sur inscription, les jeunes ont la possibilité de participer à des soirées encadrées par l'équipe d'animation. La préparation reste un moment à partager, les animateurs accompagnent les jeunes à préparer leurs soirées. Le rangement fait toujours parti de l'activité en général et les jeunes seront sollicités à ces moments-là.

Les sorties à la journée : sur inscription, les jeunes ont la possibilité de participer à des sorties encadrées par l'équipe d'animation. Les informations leur seront données sur les heures de départ et les heures de retour au travers du document d'inscription.

Pour chaque sortie, une liste des jeunes reste au bureau et un double des fiches sanitaires.

Les animateurs quant à eux, sont munis des fiches sanitaires, la trousse de secours.

Lors des déplacements en minibus, l'encadrement est de deux animateurs pour 7 jeunes.

Les deux animateurs ont un permis de plus de 2 ans et ont plus de 21 ans.

Un programme d'activités est mis en place par l'équipe d'animation et diffusé en version papier à la Maison des jeunes.

Le règlement intérieur de l'Espace Mandela est disponible dans les dossiers des jeunes – celui-ci est signé par le jeune ainsi que son (ses) représentant (s) légal (aux). **(Ci-joint en annexe).**

Les informations sont diffusées aussi sur les réseaux sociaux (Facebook – site de la ville de Mormant)

### **13-L'évaluation**

Le bilan sera effectué après chaque période de vacances. En ce qui concerne les périodes de mercredis, des temps de travail seront déterminés pour faire les analyses des réussites et/ou échecs des journées.

Et de pouvoir améliorer les ateliers, évènements (soirées – sorties).